

des revenus considérables provenant de ventes de terre et de bois, de droits régaliens sur les mines, de l'affermage de leurs forces hydrauliques, etc., tandis que les Provinces des Prairies recevaient de la Puissance des allocations spéciales pour leur tenir lieu de revenus de leurs terres. En vertu de la législation de 1930, les ressources naturelles des Provinces des Prairies ont été transférées aux gouvernements provinciaux, et toutes les provinces du Dominion sont maintenant sur un pied d'égalité en ce qui concerne l'administration des ressources naturelles dans leur territoire et les revenus qui en découlent. En outre, l'article 92 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867 autorise les législatures provinciales à imposer des taxes directes pour leurs propres fins et à contracter des emprunts sur le seul crédit de la province.

Pendant tout le temps qu'a prévalu dans le pays la doctrine politique du laisser faire, les budgets des provinces, soit individuellement, soit collectivement, demeuraient très modérés, ainsi qu'on peut le constater par les chiffres des tableaux 26 et 27. Cependant, depuis le commencement du vingtième siècle, le public canadien, plus spécialement dans l'Ontario et dans l'ouest, commença à devenir plus exigeant, notamment en matière d'instruction publique, d'hygiène et de nationalisation des utilités publiques. Afin de satisfaire le contribuable les provinces durent augmenter leurs revenus au moyen d'un accroissement de la taxation. Parmi les principaux modes de taxation nous devons citer les taxes sur les compagnies et les droits de succession, ceux-ci en particulier ayant considérablement augmenté leur rendement au cours de la période relativement courte de quinze années écoulées entre 1916 et 1931, qui fait l'objet d'un état comparatif dressé par la Section des finances du Bureau Fédéral de la Statistique.<sup>1</sup> Le tableau 28 montre que l'administration provinciale a coûté moins cher per capita dans les provinces de l'Est, moins promptes aux initiatives, pendant la période de 1881 à 1931. Néanmoins, les charges les plus élevées supportées par les populations de l'Ouest peuvent être compensées par les avantages qu'en retirent les contribuables.

Pendant le demi-siècle qui a suivi la Confédération, les budgets provinciaux, publiés par chaque gouvernement d'après sa propre méthode de comptabilité, ne se pouvaient comparer de province en province, fait éminemment regrettable au point de vue statistique. Lors de la création du Bureau Fédéral de la Statistique, en 1918, sa Section des Finances s'efforça d'établir une base de comparaison entre les budgets provinciaux, groupant ensemble les recettes présentant certaines analogies, telles que celles découlant des droits de succession, de la taxe sur les compagnies, des ventes des terres domaniales, des droits régaliens sur les forêts, les mines et les pêcheries, de même que les dépenses faites dans un but identique, telles que celles concernant l'agriculture, l'administration, l'instruction publique et les travaux publics. Après une analyse minutieuse des différents budgets provinciaux, leurs recettes et leurs dépenses ont été classifiées sous différents groupes identiques pour chacune des provinces; cette classification parut pour la première fois dans l'Annuaire de 1919. Chaque item des recettes ou déboursés a été classifié sous un en-tête approprié et suivant une terminologie uniforme. Ces états permettent de se rendre compte des montants reçus et dépensés chaque année, de leur provenance ou de leur fin, suivant le cas, et pour chaque province et pour toutes les provinces collectivement. On trouve dans l'Annuaire de 1921, pp. 700-705, les chiffres correspondants de 1916 à 1920, dans l'Annuaire de 1922-23, pp. 813-815, ceux de 1921 et dans l'Annuaire de 1927-28, pp. 860-867, ceux de 1922-26.

<sup>1</sup> Les droits de succession perçus par toutes les provinces en 1931 se sont élevés à \$18,650,659, comparativement à \$1,020,972 en 1904, soit dix-huit fois plus que 27 ans auparavant. Quant aux taxes sur les compagnies, etc. (à l'exclusion de la gasoline), elles sont passées de \$7,217,548 en 1916 à \$26,113,237 en 1931, soit une augmentation de 262 p.c. en quinze ans.